

715

3

Les médecins devront dire aux gens le tems qui devra s'écouler entre le décès et l'enterrement, pour éviter tout danger d'enterrer des vivants, ou de communiquer la maladie.

J'espère que Dieu vous conservera tous, pour le bien du diocèse. C'est le vœu que mon cœur ne cesse de former, en la présence de Dieu ; et c'est dans ce ferme espoir que je demeure bien cordialement de vous tous et des fidèles confiés à vos soins, le très-dévoué serviteur en N. S. J. C.

✠ IG. ÉV. DE MONTRÉAL.